



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109836

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de recentrer l'action des établissements culturels et des alliances françaises sur l'enseignement de la langue française et l'offre d'équipements culturels. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

L'enseignement de la langue française est au cœur des activités des alliances françaises et établissements culturels à autonomie financière (EAF). En 2006, 720 000 étudiants au total étaient accueillis dans l'ensemble du réseau, dont quelque 200 000 apprenants pour les seuls EAF, qui ont dispensé près de 1 500 000 heures de cours. Dans les pays de la zone OCDE, les cours de langue représentaient 39 % des produits des EAF. Ils représentent 15 % de ces produits dans les pays en développement, cette différence de pourcentage étant due essentiellement aux tarifs moins élevés pratiqués dans les pays émergents, et ne correspondant pas nécessairement à une moindre activité. À moyen terme, le ministère se propose de maintenir la forte priorité accordée à l'enseignement du français dans le réseau, en la modulant en fonction des zones : en Afrique subsaharienne, au Maghreb et plus largement dans la zone de solidarité prioritaire, les centres culturels français, qui traditionnellement assurent une mission de diffusion culturelle et d'information documentaire sur la France, s'ouvrent aujourd'hui davantage à la formation linguistique des élites locales. Dans les grands pays émergents ou en transition, en Asie et en Amérique latine, où notre langue est relativement peu présente dans les systèmes scolaires, un enseignement généraliste est pratiqué. En Europe au contraire, le réseau est encouragé à dispenser un enseignement du français de spécialité répondant aux besoins croissants des entreprises. Le potentiel du réseau pour promouvoir des équipements culturels repose principalement sur deux actions : le maintien et l'enrichissement du patrimoine immobilier des alliances françaises et EAF. En plus des investissements réalisés par les comités de droit local des alliances françaises, le ministère soutient certaines opérations immobilières importantes. 2 683 900 euros de soutien aux projets immobiliers des alliances ont ainsi été accordés en 2006, dont 600 000 euros au projet de rénovation et de mise aux normes de sécurité de l'alliance française de Dublin et 250 000 euros à chacun des projets d'acquisition de nouveaux bâtiments pour les alliances de Madrid et de Bombay. Dans le cadre d'un projet pluriannuel, 800 000 euros auront été versés à l'alliance française de New York entre 2005 et 2009. Concernant les EAF, 8 M ont été consacrés en 2006 à des actions de rénovation ou à l'achat de nouveaux locaux, dont 4 M à l'achat d'un nouvel immeuble pour le centre culturel de Tel-Aviv et 1 350 M à la rénovation de l'Institut français de Vienne, abrité par le Palais Clam-Gallas. Au-delà de ces deux opérations emblématiques, les crédits sont répartis à environ 39 % dans la zone Afrique/Océan Indien, 25 % en Europe et 33 % en Afrique/Moyen Orient, l'Asie n'ayant pas fait l'objet d'opérations significatives cette année. Le ministère s'attache à gérer ses équipements culturels dans un esprit de coopération et d'ouverture sur le contexte local, particulièrement en zone de solidarité prioritaire où les centres culturels français constituent souvent l'unique équipement disponible. Les manifestations organisées

hors les murs et l'accueil de manifestations initiées par des partenaires locaux constituent une partie non négligeable de l'activité des EAF - l'autre type d'action concerne la mise en oeuvre d'un plan médiathèques sur la France contemporaine visant à créer ou à moderniser les médiathèques françaises - centres d'information sur la France contemporaine à l'étranger (mobilier, informatique, documentation) ; en 2006, 1,3 M ont été attribués à 104 projets d'importance variée selon les orientations suivantes : modernisation des structures, acquisitions de fonds tous supports relatifs à la francophonie ou de fonds audiovisuels sur DVD, offre documentaire en langue locale, projets à grande visibilité capables de nourrir des actions de communication. Au nombre de ces derniers figurent la création à New York d'une bibliothèque de l'étudiant de français (projet-pilote appelé à être généralisé dans le réseau) et la réorganisation complète du fonds ancien de Buenos Aires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109836

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11702

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1238